ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 33923

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer rappelle à Mme la ministre de la culture et de la communication qu'un projet de directive européenne prévoit l'allongement de la durée de protection des enregistrements discographiques à quatre-vingt quinze années. Elle est actuellement de cinquante années en France. Une telle directive serait improductive et particulièrement dans la musique de jazz. En effet, de nombreux labels indépendants travaillent sur le domaine public sur des marchés insuffisamment rentables pour des grandes compagnies et permettent ainsi à une musique plus confidentielle d'exister. Il lui demande quelle est sa position par rapport à ce projet de directive européenne.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33923
Rubrique : Propriété intellectuelle
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9140
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)